Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 joumada II 1440
5 mars 2019

N° 28

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **1290**
Autres sociétés **1290**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1290**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1294**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1297**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1299**
Avis aux créanciers..... **1306**
Convocations
Sociétés anonymes **1308**
Divers
Avis au public..... **1310**
Rectificatifs **1310**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une société

Société Salle de Sport Kaaniche Route de Matar Km 4.5.Sfax

CODE TVA : 1602930R/A/M/000

Par acte s.s.p en date du 7/3/2018 enregistré à la recette des actes des sociétés de Sfax le 10/1/2019 sous n° de quittance M000202 n° d'enregistrement 19500187 ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 le 24/1/2019 sous n° D81252019 a été constitué un S.A.R.L. :

Dénomination : SOCIETE SALLE DE SPORT KAANICHE

Capital : 15.000 Dinars

Siège social : Route El Matar Km 4.5 Sfax

Durée : 99 ans

Objet : Salle de sport

Gérant : Amine Kaaniche gérant statutaire avec les pouvoirs les plus étendus.

2019X00412SRLB1

Constitution d'une société à responsabilité limitée

Par acte sous seing privé enregistré à Haouria le 8/3/2018, n° d'enregistrement 1850025 n° de quittance MO06074 dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul sous le n°201849369 en date de 23/10/2018 a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : Société RAS ADAR Pour Divertissement Touristique.

Siège social : Avenue de l'environnement Route de la Plage El Haouria.

Objet : Divertissement Touristique.

Captal social : 1000 D.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Hfaiedh Sihem gérante de la Sté.

2019N00292SRLB1

Constitution d'une SARL

Société Felix THABBORA

En vertu des statuts Fondamentals enregistrés à la recette des finances de Bouarada le 19 décembre 2018 sous le n° 18501635 quittance n° 16802 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Siliana, le 29 janvier 2019 sous le n°D1232019, il a été décidé de constituer la société :

Raison sociale : Société Felix THABBORA

Forme juridique : S.A.R.L.

Capital social : 1020 Dt

Siège social : Cité Souk Laaroussa, 6116

Objet social : Distillation et Valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales

Durée : 99 ans

Gérante : Mlle Riahi Wafa.

2019J00033SRLB1

Autres sociétés

Constitution d'un groupement de développement agricole GDA

Nom : groupement de développement pour la femme rurale à Ain El Hajj (GDFR AEH)

Fondé le 16/12/2018

Caractère : Développement

Adresse : Ain El Hajj El Aouadha Balta

Objectifs : l'encadrement de ses adhérents en les orientant vers les meilleures techniques agricoles L'appui de ses adhérents à développer et valoriser les produits dans les marchés locaux et étrangers

L'établissement des relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine agricole avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

Et d'une manière générale, l'accomplissement de toute mission visant le renforcement de l'intérêt collectif de ses adhérents

Présidente : Nejia Badrouni

S.G. Aouatef Sellami

Trésorière : Jihene Maghraoui.

2019R00741SODB1

Avis

Suite au récépissé de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pèche n° 3352 en date du 1er février 2019 et suite à l'assemblée générale constitutive en date de 21 février 2019 il a été crée un groupement de développement agricole.

Nom : Dar Elbey

Siège social : maison de Karima Elhaj Saleh

Nom de président : Karima Elhaj Saleh

Objet social : La protection de ressources naturelles et la bonne gouvernance d leurs exploitation et veiller à sauvegarder l'intérêt de ses adhérents.

2019S00403SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital en numéraires

Société Cérès Editions - SA

Société anonyme

Au capital de 180.000 dinars

Siège social : 6 Rue Alain Savary - Tunis

Identifiant Unique n°219 T

Affiliation Caisse Nationale de Sécurité Sociale n°29403-12

Objet social : La location de biens immeubles

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à

la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2019, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène -Tunis le 21 février 2019, sous le n°19501091, quittance n°15784, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 27 février 2019 sous le n°AC01242019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 180.000 dinars à 265.500 dinars en numéraires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrites :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 85.500 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 8.550 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Prix d'émission des actions : 222,2222 dinars chacune, soit avec une valeur nominale de 10 dinars chacune majorée d'une prime d'émission de 212,2222 dinars par action. La prime d'émission est totalement libérée dès la souscription:

- Délai de souscription : l'actionnaire la Société «Le CARLTON» bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence El Menzah 1, compte N°08008000673201168208.

2019T00422SANB2

Notice d'augmentation du capital

Société MATERIEL POUR L'INDUSTRIE ET LA BUREAUTIQUE «M I B»

Société anonyme

Au capital de 8.500.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Toba Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique n°031516W

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2019 enregistré à la Recette des Finances le Lac - Tunis le 25 février 2019 sous le n°19701346, quittance n°M019764, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 1 mars 2019 sous le n°AC01262019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 8.500.000 dinars à 16.186.000 dinars par conversion de créances et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrits :

- Montant de l'augmentation par conversion des créances : 7.686.000 dinars

- Nombre d'actions à souscrire par conversion de créances : 768.600 actions à souscrire et à libérer en totalité lors de la souscription par conversion de créances

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Délai de souscription : Délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

2019R00729SANB2

Notice pour Augmentation du capital

Société développement et exploitation de projets touristiques «DEPTOURS»

Société anonyme

Au capital de 2 650 000 DT

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Nouvelle Ariana

MF : 1110383A/A/M/000

RC : B03122382009

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2018, dont le PV a été enregistré à la recette des finances Ariana le 26 décembre 2018, sous le numéro n°18505582 Quittance n°M116378, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire pour le porter de Deux cents cinquante mille dinars (250 000 DT) à deux million six cents cinquante mille dinars (2 650 000 DT), soit une augmentation de deux million quatre cents mille dinars (2 400 000 DT), en créant 2 400 000 nouvelles actions de même valeur nominale que les anciennes (1 Dinars), avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Conditions de l'augmentation :

Cette augmentation a été réalisée par apports en numéraires issues exclusivement de l'actionnaire Mme Nissaf Kobbi à concurrence de 2 400 000 Dinars et avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Dépôt définitif :

Deux Copies du PV du conseil d'administration, de l'AGE ayant décidé d'augmenter le capital social, de la déclaration de souscription et de versement ainsi que la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre national du registre des

entreprises. Sous le n°1110383A en date du 26/02/2019 La déclaration de souscription et de versement est enregistrée auprès de madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 25/02/2019 sous n°19801145 quittance 1439.

2019R00739SANB2

Sté PALM LINKS IMMOBILIERE

S.A au capital 200.000 dinars

Siège social : Route Touristique Edkhila BP 2016 Monastir

MF : 644515C

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 7/9/2018, enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/11/2018 sous le n°18806203 quittance n°M069434

Suivant PV du Conseil d'Administration du 7/9/2018, enregistré à la recette des finances de Monastir 23/11/2018 sous le n°18806202 quittance n°M069430 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir le 30 Janvier 2019 sous le n°20194695. Il a été mentionné :

- Changement du mode de gouvernance de la Société pour une direction bicéphale selon le modèle de séparation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Mettre à jour les statuts de la société en conséquence de l'adoption du nouveau mode de gouvernance

- Suite à la démission de Monsieur Slah Maatoug de ses fonctions d'Administrateur et Président Directeur Général, de la Sté Palm Links Immobilière les Administrateurs décident de nommer :

1. Monsieur Noureddine Lagha, en qualité de P'résident du Conseil d'Administration de la Société et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2. Monsieur Mehdi Ktata en qualité de Directeur Général de la société pour une période de trois ans à partir du 27/7/2018 & fixation de ses pouvoirs.

2019S00397SANB2

Société LA GENERALE DE RECOUVREMENT ET DE REALISATION DE CREANCES

SOGEREC

S.A. au capital : 6.600.000 DT

Siège social : Immeuble de l'Amen Bank, Avenue Mohamed V - Tour C - 2ème étage, Tunis

RC. : B0112672009

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 8 février 2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 19 Février 2019, Quittance n°13233 Enregistrement n°19700529, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis, le 22 Février 2019 sous le n°20199083, l'assemblée générale ordinaire a décidé ce qui suit :

1- Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 et les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018,

2- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

3- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

4- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration,

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés Commerciales,

6- Pouvoirs pour formalités

7- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales.

2019401212SANB2

Tunisian Foreign Bank

Société anonyme au capital de EURO 41070 276,00 ayant son siège social au 19 rue des pyramides 75001- Paris France

MF : 00575S

Agence de Tunisian Foreign Bank

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 25/01/2019 et enregistré le 29/01/2019 à la Recette des Finances - Montplaisir Tunis sous le n° 19800442 quittance n° M 009203, je soussigné Ahmed KALLEL, Directeur Général Délégué de Tunisian Foreign Bank, S.A au capital de EURO 41 070 276,00; ayant son siège social à Paris (75001) rue des pyramides n° 19, agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi et les statuts, donne par le présent tous pouvoirs à Monsieur Mohamed. Hédi LASSOUED Adjoint au Directeur de l'Agence et Mesdames Héla Guerfala née HADDAR et Olfa DAHMANI née BEN RABAH respectivement Responsable Administratif et Responsable Back Office à la succursale de Tunis pour passer et signer par double signature conjointe et solidaire :

- Tous traités et transactions, consentir tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et antériorités et toutes mainlevées d'inscriptions, privilèges, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

- Tous actes, conventions de crédit, pièces et procès-verbaux, et généralement faire tout ce qui sera

nécessaire pour assurer la gestion de la succursale de Tunis et l'exécution des directives du Directeur Général Délégué, soussigné ainsi que des décisions du Conseil d'Administration.

2019401221SANB2

Société ORADIST-SA

Société Anonyme au capital de 2.800.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Malaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Registre de commerce n° : B128941998

Identifiant Unique : 0614855E

Suivant un procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2002 enregistré à la recette des finances de la rue Ibn Battouta, La Goulette le 19/12/2002 suivant quittance n° 87743, n° d'enregistrement 2706095, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 1er mars 2019 sous le n° 201910351, il a été décidé de modifier certains articles des statuts de la Société ORADIST et la mise à jour de ses statuts en conséquences.

2019401223SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Meriem Tej

Société à responsabilité limitée

Capital social : 5000 DT

Matricule fiscal : 1250027 K

Suite au PV extraordinaire de 7-11-2018 enregistré au receveur des finances rue l'Autriche Tunis sous le numéro 18706113 quittance n°M089009 le 12-11-2019 pour lequel il a été envoyé deux exemplaires au centre national du registre de commerce des entreprises LE REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES sous le n°201910137 le 28-02-2019 ; par le consentement des associés. Il a été convenu :

1- Sortie de madame Rabeb Essabri de la société et sa démission de la gérance

2- Cession de part de Madame Rabeb Essabri à Madame Sabrine Essabri.

3- Nomination de Mme Sabrine Essabri gérante de la société pour une durée de 5 ans à compter de la date sus énoncée.

2019R00720SRLB2

STE FLATO -SARL

Capital 135.000 dinars

Siège social : Rue Mohamed Chaâbouni Immeuble Farah+ Mag. n° 1 & 2 - Sfax

R.C : B0832612005

MF : 923739X-B-M-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire en date du 7/9/2018 enregistré le 10/9/2018 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax enregistrement n° 18804510, quittance n° M004908 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de première instance de Sfax en date du 8/1/2019 sous le n° D081732005 il a été décidé :

- Le transfert du siège social de la société de Rue Mohamed Chaâbouni Immeuble Farah+ Mag. n° 1 & 2 - Sfax à Route de Téniour km 7 Avenue des Martyrs n° 22 - Sfax.

2019X00416SRLB2

Liquidation

Sté la belle maison SARL

Siège : Rue Libye Eljem

MF : 1492926E/P/M/000

RC : B1611632017

Suivant procès-verbal de l'AGE du 02/01/2019 enregistré à la recette des finances d'El Jem le 12/02/2019, sous n°19500233, quittance n°M009729 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 28/02/2019 a été décidé :

- Liquidation de la société et cessation d'activité.

- La nomination de M. Farhat Majdi liquidateur.

2019I00057SRLB2

Sté générale des services informatique

1386730/B/A/M/000

Suivant PV extraordinaire du 23/01/2019 enregistré à la recette des finances de Moknine le 23/01/2019 quittance n°19500535 enregistrement n°5840 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Monastir le 15/02/2019 sous le n°1386730B. Il a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité de la société et fermeture de son registre de commerce.

2019I00058SRLB2

Sté «GENERALE IMMOBILIERE» SARL

Siège social : Rue Tahar Ben Ammar - El Menzah 9 - Tunis

Capital social : 150.000 Dinars

M.F : 9571055 A/A/M/000

Selon PV en date du 21 Novembre 2017 enregistré à la recette des Finances El Menzah 9 le 22 mars 2018 sous le n°18801071 Quittance n°25324 et dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana sous le n°D245342006 le 20/12/2018. Il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat du gérant Mr Marrakchi Riadh .Amine pour 3 nouvelles années, soit 2017, 2018 et 2019.

2019401214SRLB2

Société Tuniso - Italienne de Travaux et Ingénierie (STITI) SARL

MF : 1525717 FAM 000

RC : B01160W017

CNSS : 594289-67

Suivant procès-verbal de l'AGE enregistré à la recette des finances du Lac le 19/10/2018 sous le n°18708031 quittance n°M108332, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 4/12/2018 sous le n°D0121882017 il a été décidé l'approbation des états financiers pour l'année 2017 et quitus au gérant et la nomination de Mr Atef Dhiab commissaire aux comptes.

2019401215SRLB2

STE KMN APPAREL CONCEPT

S.A.R.L au capital de 20 000 DT

Siège social : Imm Zitouna, RCD Z.I Ibn Khaldoun OMRANE SUP 2062 Tunis

Matricule fiscal : 1452709C/A/M/000

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/07/2018 enregistré à la recette des finances d'El Manar, le 30/7/2018 sous n° 18901498 quittance n° 043356, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis, le 26/9/2018 sous n° 201844376, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession des parts.

- Changement de forme de la société à une SUARL.

- Modification des statuts de la société.

2019401217SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société TCFC (TRAGET CABINET OF FORMATION & COACHING)

Immeuble Avicenne 7ème étage 4000 Sousse

SUARL au capital de 5000.000 D

Matricule fiscal : 1386047N/A/M/000

RC n° : B0928532015

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réuni en date du 26 Mai 2016 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés de Sousse le 26 mai 2016 sous le n° 16801445 quittance n° M001609, le conseil d'administration a décidé ce qui suit :

- Ouverture d'un nouveau bureau sise à Immeuble Majd Gremda Sfax.

Deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance Sousse le 28/01/2019 sous le numéro 20194211.

2019S00398SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suite à la vente tenue le 21/02/2019 par acte sous seing privé signé par Mr. Mohamed Ali Ben Amor et Mr. Riadh Abbouz dument enregistré à la recette des finances de La Mornaguia le 22/02/2019, reçu n°M011559 enregistré sous le numéro 19200350, Mr. Mohamed Ali Ben Amor a vendu à Mr. Riadh Abbouz tout le fonds de commerce exploité au local sis Avenue Habib Bourguiba km 13,5 Mornaguia Manouba, qui est un atelier dédié pour le lavage et la lubrification des voitures et la vente de leurs propres huiles. Toutes les objections doivent être communiquées à l'acheteur ayant pour domicile élu l'étude de L'avocat Maître Wissem Lajimi sis à l'avenue Farhat Hached, dans les vingt jours à compter de la date de l'annonce du Journal officiel de la République Tunisienne. Cette vente a été annoncée dans les deux quotidiens Echourouk et Le quotidien le 01/3/2019.

2019T00423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/02/2019 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen en date de 27/02/2019 sous le Numéro 19200914 (Quittance n°M023761), Monsieur Mehrez Ben Lazher Ben Mohamed Hammami vend et cède sous toutes les garanties juridiques et réelles à Monsieur Kaies Ben Alela Ben Abbes Chatti, le fonds de commerce exploité dans la vente et la grillade de poissons sis à la route de Bizerte Snhaji 2094 M'nihla Ariana avec tous ses éléments matériels et immatériels. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds commerce sis à la route de Bizerte Sanhaji 2094 M'nihla Ariana.

2019T00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 22/02/2019 enregistré à la recette des finances Ben Arous le 25/02/2019 sous Quittance n°M012880 Enregistrement 19200614 Mr Samir Ben abdlkrim ben Salem Aifia a vendu à Mme Mariam Bent Majid Hassnaoui La totalité du Fonds de commerce pour une activité légumes et fruits Rue Abou Kassem Chebbi n°45 Ben Arous.

Toute opposition éventuelle doit être formulée entre les mains de Maître Azzedine Alegui avocat, demeurant à Al Alelgua Mornag Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/02/2019.

2019R00721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, en date de 13 et 14 février 2019 enregistré à la recette des finances de bir el kassaa le 26/02/2019 reçu n° M006863 enregistrement n° 19200193 Mlle Mongia Kafi a vendu à Mr Mustapha Toujani la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 6 rue Mekka Al Moukarama-El Mourouj 3 - Ben Arous pour librairie et commerce des livres et magazines, les oppositions seront acceptées pendant 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est parue au journal Alchourouk du 01/3/2019.

2019R00723FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de rue Ghandi le 1/3/2019 quittance n°22332, enregistrement 19200971. Mme Rebah Ben Arbi Ben Ahmed Ben Houidi a vendu la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Station de lavage et de lubrification des véhicules sise à 4 rue l'Algérie Ben Arous à Mr Mohamed Ben Belgacem Ben Hamda Hammami.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Leila Khamassi à l'adresse de son bureau 90 rue Ahmed Chaouki 2ème étage Nouvelle Madina dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 3/3/2019.

2019R00728FCCC2

Avis

Suivant un acte sous seing privé du 29/5/2018 enregistré à la recette des finances de Jammel le 7/02/2019 sous en 19200311 quittance n°M09204 monsieur Mohamed ben Hassen Hwaa pour son compte et pour le compte des héritiers de Hassan Ben Othmen Hwaa qui sont ses enfants Bechira, Farhat, Mongi, Fethia, Naceur, Ridha, et les héritiers de sa fille Zohra décédé après lui qui sont Salem Ben Habib Hwaa et Habib Ben Salem Hwaa suivant une procuration spéciale identifie par sa signature à la municipalité de Jammel en date de 11/5/2018 a vendu à monsieur Mondher Ben Saleh Elhoussine et monsieur Saleh Ben Habib Elhoussine la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels destiné à la vente des fruits et légumes situé à rue du marché central à Jammel. Les oppositions sont admises chez, l'avocat Maître Farjallah Chokri situé à son bureau rue Hassen Borji Jammel.

2019S00394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 11/01/2019 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 19200032 quittance n° M0001285 Belhaj Elbahri Sassia demeurant à oued Ali Agareb Sfax titulaire de la CIN n° 05271116 a vendu à Ben Hammouda Hammadi titulaire de la CIN n° 05388063 demeurant à Essoualim Agareb Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs situé dans le local sis à la cité commerciale Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 2/3/2019.

2019X00417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15/02/2019, enregistré à la recette des finances Tina Sfax le 18/02/2619 sous le n°19200199 reçu n°M007872, Mr Lotfi Ben Hammouda titulaire de la CIN n°00548505 a vendu à la société Tina Quincaillerie, représentée par Mr Mohamed Ali Kamel, titulaire de la CIN n°08409173 la totalité du fonds de commerce destiné comme Quincaillerie Sis à rte Gabès km 9 Tina Sfax avec tous les éléments matériels et morals et suivant les conditions mentionnées dans le dit acte.

Toutes les oppositions sont acceptées au profit de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 27/02/2019.

2019X00419FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 22/2/2019 établi par maître el Fouzi Afif et maître Med Hamza enregistré à la recette des finances de chihia au 27-02-2019 quittance n°M009138 Mme Monia Bent Abdeltif Daoued c.i.n 01129442 a transféré à son fils donataire Amin Ben Sami Chtourou CIN 08192961 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Tunis klm 10 .5 skiet ezit Sfax exploité comme restaurant AMIN objet d'IRC au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax n° A08179312009

Les oppositions éventuelles seront reçues au donataire à son domicile élu qui est l'adresse du fonds dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cette donation au jort.

2019X00420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25 février 2019 et enregistré à la recette des finances Abu Elkacem Chebbi; Sfax le 25/02/2019 sous le numéro 19200607; monsieur Monji Masmoudi agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la procuration au nom et pour le compte de Mohamed Masmoudi; Moez Masmoudi; Wided Masmoudi; Amira Masmoudi; Faiza Masmoudi; Hassiba Masmoudi signée en date du 23 février 2019; a vendu à monsieur

Akram Masmoudi le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce des produits alimentaires exploité au local sis à Souk Elomrane n°20, Sfax.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour d'Appel sis à 63 Rue Taher Sfar, immeuble Salem Ben Amor, deuxième étage, bureau n°06, Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Assabah du 01 mars 2019 numéro PS 190146.

2019X00421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé 20/02/2019 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 27/02/2019, quittance n° M017674 enregistrement n° 19200840, Makrem Masmoudi a vendu à Ahmed Ben Hlima, la totalité du fonds de commerce destiné, café (Café L'Aquarium) au local situé à route Menzel Cheker Km 4 Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de Maître Mallek Sami, sis Rue Abou Kacem Chebbi Imm Elissa centre bloc A 1er étage n°103 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk » du 02/3/2019.

2019X00422FCCC2

Contrat de don de fonds de commerce

En vertu l'argument judiciaire enregistré à la recette des finances de Médenine le 3/01/2019, Quittance n°M00706.

Madame Zohra Bent Mabrouk Bessaoud Titulaire de la cin numéro 05789777 demeurant à Oued Essedr Médenine a donné à son fils Imed Ben Taher Brini Titulaire de la cin numéro 13474231 demeurant à Lamaa Rajel Médenine tout le fonds de commerce concernant la quincaillerie au croisement ancienne rue 7 novembre - rue Monastir Médenine.

Les objections seront acceptées par le donneur dans les 20 jours de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Grombalia le 28/2/2019 quittance n°M017674 enregistrement n°19200558, Yosr el Ghloua a cédé le fonds de commerce sis à rue 18 janvier Grombalia à Mona Bouzekri.

Toutes les oppositions acceptées auprès de l'acheteur dans 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette publication parue au «quotidien» le 1-3-2019.

2019N00289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous-seing privé en date du 20/02/2019 enregistré à la recette des finances Hammamet le 21/02/2019 quittance n°M024807 enregistrement n°19200881 Mr Mongi Bouzid vend et cède à la «Sté Eve» M.F 927255Y-P-M-000 le fonds de commerce avec ses éléments incorporels d'un bâtiment à usage salon de thé et restauration sise à l'avenue des nations Unies Hammamet s'appel BLUESKY.

Les oppositions devront se faire chez le vendeur Mr Mongi Bouzid sis à rue Hasan Hosni Abdel Wahab Hammamet dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce est parue au journal «la Presse» du 23/02/2019.

2019N00290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/4/2018 enregistré à la recette des finances en date du 15/02/2019 quittance n°M016446, enregistrement n°19200401 Mr Sabeur Ben Lazher Ben Elhedi Mouslah titulaire de la CIN n°04553571 a vendu à Hatem Ben Khmaies dit Habib Ben Ameur Chaar, titulaire de la CIN n° 02096140 la totalité du fonds de commerce destiné «Buvette» situé Houmet Sidi Saad Kairouan ville avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution au Journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

2019H00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/02/2019 enregistré à Monastir le 22/02/2019 sous n° 19200941 Mr ElAmine Ben Khaled Rassas CIN n° 06823679, Commerçant, demeurant à Cité 9 n°277 ; Monastir enregistré au RNE sous N° de l'identifiant unique 0859840D, a vendu à Mr Kaies Ben Ameur Nairi, demeurant à Cité n°1 n°29 Monastir, CIN n°06976191, la totalité du Fonds de commerce représentant un magasin pour tout commerce connue «Services informatiques et bureautiques situé à Rue El Quods R6 Monastir.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée au Journal "Chourouk" du 27/02/2019.

2019P00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Contrat de vente enregistré à la recette des finances de Yasminette le 19/02/2019 sous le n° 19200.447 quittance n°9787, Société Amlia SARL titulaire de M.F n°1494529/F représentée par la gérante Mme Hayet Ben El Haj cède la totalité du fonds de commerce à société PRO

RESTOO SARL titulaire de M.F 1519231Z représentée par la gérante Mme Sonia Hmid et Mr Anis Abed le cogérant de la société, pour l'exercice de l'activité de restaurant (Fast Food) sis au 12 Complexe commercial Ben Arous.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Maître Hinda Louati à son adresse sise au 04 Avenue environnement Chouchet Radés Nouvelle Médina Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» le 02/3/2019.

2019401213FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Lac le 19 février 2019 suivant quittance n° M017802, sous le n° 19201194, Mademoiselle Fatma Chaouch, a cédé à Mr Hassen Taamallah le fonds de commerce exploité actuellement au commerce des bijoux et des montres de luxe sous la dénomination «Bijouterie Chaouch» sis au 09, résidence Les Bosquets, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac, Tunis. La vente a été consentie moyennant Cent Vingt Mille Dinars (120.000dt000), payée par tranches.

Les oppositions dûment justifiées doivent être faites entre les mains de Monsieur Slaheddine Chaouch, domicilié au 48, rue Ahmed Amine, El Omrane, 1005 Tunis, dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis.

Un extrait de cet avis a été publié aux journal « Quotidien » du 2/3/2019.

2019401216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité EZZEHOUR TUNIS le 25/2/2019 selon quittance n° M011892. Taher Ben Yedder, titulaire de la CIN n° 05712517, demeurant à 2 rue Alatirchya cité Ezzehour 2 Tunis, cède à Abdelfattah Gari titulaire de la CIN n° 08746908 et demeurant à Cité Ettahrir Tunis, le fonds de commerce exploité dans le local sis à 2 rue Alatirchya cité Ezzehour 2 Tunis.

Les oppositions au paiement du prix seront notifiées à Etude Maître Mondher Laadhar avocat à la cour de cassation, sis à B01 résidence Lilia jardin d'El Menzah 2 - 2094 Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié aux journaux «le quotidien» et «achourouk » du 1/3/2019.

2019401219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 19/02/2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hacine Tunis sous le n° 19200563 et par la quittance n° M018409 Mr HAMMAMI NAOUFEL a vendu et cédé à Mr SASSI EZZAHROUNI tous le fonds de commerce avec tous les éléments morals et matériels sis à la route secondaire n° 39 reliant Fouchana à sijoumi n° 41 publication faite au journal quotidien Echourouk du (23/2/2019).

Toutes les oppositions seront notifiées et soumises entre les mains de Maître Naffati Taher son M.F 1509341/z et son cabinet sis au 91 Boulevard 9 avril Tunis.

2019401220FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Sté Label Spa

Z. Touristique El Merazka Hammamet

MF : 1595407GAM000

Suivant contrat rédigé par maître Helmi Ben Slimen Avocat signé le 25/8/2018 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 9/11/2018, quittance n°M121368, n° d'enregistrement 18304941, la société Inter-hôtel, Hôtel les colombes louent à la société Label Spa, la totalité du fonds de commerce sis à la zone touristique El Merazka, Hammamet pour douze mois à partir du 01/11/2018 au 31/10/2019, pour l'exploitation les soins esthétiques.

2019N00293FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Syndic des propriétaires de l'immeuble NARJES 4 de la Résidence méditerranée 2 - EZZAHRA

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive en date du 17 Août 2018 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 18 Février 2019 quittance M007590, sous le n°19800300 et dont une copie est déposée à la commune d'Ezzahra le 20 Août 2018, il a été constitué le syndic des copropriétaires de l'immeuble NARJES 4 de la Résidence Méditerranée 2 - Ezzahra.

- Mr Youssef Atef : Président

- Mme Khelil Khaoula : Secrétaire générale

- Mr Daoud Ahmed : Trésorier

- Mme Taleb Hanène : Membre.

2019R00738APSF1

Constitution d'une association

Nom : Activistes pour la santé mentale

Siège : 35 Rue Mohamed BelKahla cité Ennasr 2 Ariana

Objectif :

- Renforcement du système de la santé mentale

- Participation au dialogue se déroulant dans les masses medias et la société civile concernant la situation actuelle et future dans le domaine de la santé mentale.

- Mise à jour d'un programme et des études scientifiques dans le domaine de la santé mentale

- Echange d'idées et d'avis entre les parties œuvrant dans le domaine de la santé mentale

- Contribution pour la réforme du système de la santé mentale

Présidente de l'association : Imen Ben Abid

La secrétaire générale : Aroua Rebai

Adjoint du secrétaire général : Feriel Chouachi

Trésorier : Ghassen Boukhari.

2019R00740APSF1

Association de composition

Nom : Association Mjez El Beb Eriadhia

Adresse : Rue Aboulkassem Chebbi Mjez El Beb

Les objectifs :

- Encadrements des jeunes et le développement du comportement dans le domaine sportif et l'implantation de l'esprit sportif et techniques

Les membres :

Président : Lassad Kamech

Vice président : Nour Eddine Mlaweh

Trésorier : Mounir Mlaweh

Secrétaire général : Mouhamed Ali Trabelsi.

Membre : Salah Saadewi

2019R00742APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Aigles Dorées Pour les Sports Individuels

Activité : Sportive

Objectifs : Encadrement des jeunes

Président : Iskandar Bannour.

2019S00395APSF1

Constitution du syndic de copropriétaires

Résidence Sidi El Werfeli Akouda à Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du syndic de propriétaires de la Résidence Sidi El Werfelli Akouda à Sousse, tenue le 9/12/2018 en la présence du Maître Lamia Ouni huissier Notaire à Sousse, enregistré le 17/12/2018 à la recette des finances sous Ie n° 90160/5159.

Le président et le comité du dit syndic ont été élus et la répartition des responsabilités a été faite comme suit :

- Mr Mohamed Boukhriss : Président

- Mr Yahya Ben Jazia : Aide Président

- Mme Hajer Bdiri : Trésorier

- Mme Rabi3a Wnaiess : Membre.

2019S00396APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne d'ecotoxicologie et d'écophysiologie

But : sensibilisation des risques environnementaux pour la santé humaine

Siège : Institut supérieur agronomique de Chott Mériem

N° et Date de déclaration : RR234330735TN du 14/02/2019

Président : Mohamed Banni

Secrétaire général : Imed Messoudi

Trésorier : Iteb Boughattas.

2019S00402APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Vitalait

Siège : Centrale Laitière de Mahdia BP 123 Dkhila Mahdia 5100.

Objectifs :

- Améliorer les conditions de travail des petits agriculteurs et de femmes rurales productives

- Fournir une assistance technique aux petits éleveurs et améliorer leurs conditions de travail

- Fournir une assistance matérielle et morale aux petits agriculteurs et à leurs familles.

Président : Ali Klebi

Secrétaire Général : Radhouane Ben Brahim

Trésorier : Sofiène Ben Hamida.

2019S00404APSF1

Constitution d'une association

Nom du club : Club de pêche sportive à Nabeul

Le siège du club : 5 manama 8000 approche Nabeul

Président : Gannar Mhamed

Membres: Ghassan Aissa, Ramzi Soukah, Fatma Maatouk, Mohamed Ben Saleh.

Objectifs : La pratique et l'organisation de la compétition de pêche sportive aux niveaux national et international / Soutien et développement de la pêche sportive.

Spécialisation : Pêche à la ligne.

2019N00294APSF1

Avis

Suite au P.V de la réunion constitutive du 29 Août 2018, il y a eu création de l'association Sciences et Techniques des Arts

Objet : Culturelle artistique

Siège social : rue Abdesallem Trimech, complexe Esplanade, Monastir

Objectifs : intégration et encadrement de tous les âges culturellement et artistiquement et la contribution à la production des projets et l'organisation des manifestations culturelles et artistiques.

Les membres :

Président : Oussama Assali

Secrétaire général : Farhat Dridi

Trésorier : Mounir Zrafi.

2019P00186APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble «Avicenne»

Rue Ibn el Jazar - Sousse

En vertu de la réunion de syndicat des Copropriétaires de l'immeuble "Avicenne" tenu le 23 février 2019 il a été décidé l'acceptation de la démission du trésorier Mr Hatem Nasri avec quitus et la nomination de Mr Mustapha Kehila en tant que nouveau trésorier.

2019R00732APSF2

Association sportive de l'enseignement primaire Gabès

Permission N° 29 du 13/09/1985

Situé au commissariat de l'enseignement primaire Gabès

Suite au rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 24/01/2019 enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès ou a été approuvé la révision du statut de l'association et tous les travaux du comité pour les années précédentes et suite au rapport de l'assemblée générale électorale ou a été élu le comité suivant Mustapha Agal Youssef Mrabet, Mohsen Soltane, Raouda Gazbar, Nejiba Bardi Chagra.

2019Z00087APSF2

Syndic Résidence Zitouna Bloc "C",

Cité les Palmerais Laouina Tunis

Conformément au P.V. de l'A.G. en date du 6/01/2019 enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n°19700454 reçu n°8713, et ratifié par le Président de la Municipalité de la Goulette en date du 8/02/2019, il a été décidé l'approbation des rapports de gestion relatifs au mandat écoulé et l'élection des membres du nouveau bureau et la répartition des responsabilités entre eux comme suit : Mr. Yassine Haddar Président, Mr. Nabil Abdmouleh Vice-Président, Mr. Wajih Hammami Secrétaire Général et Mr. Mohamed Besbes Trésorier.

2019401190APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Maître Mehdi Lahiani

Avocat à la cour de cassation

72 Avenue Habib Bourguiba, Ariana

MF : 000PA849880/G

Tél : 70.730.538

Fax : 70.730.539

Poursuivant : Banque internationale arabe de Tunisie en la personne de son représentant légal, S.A immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B187881996, MF : 000110FPM 000, ayant son siège au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis et son domicile élu au cabinet de son avocat.

Avocat poursuivant : Maître Mehdi Lahiani, Avocat à la cour de cassation, demeurant au 72 Avenue Habib Bourguiba, Ariana.

Partie saisie :

- Mahmoud Ben Béchir Triki demeurant au 7 rue Monastir Bab Saadoun Tunis, PDG d'une société.

- Laure Leila Bent Slaheddïne Gaddour épouse Mahmoud Triki demeurant au 7 rue Monastir Bab Saadoun Tunis, employée d'une banque.

Immeuble saisi :

La totalité revenant aux débiteurs saisis de l'immeuble dénommé «Coupin» objet du TF n° 56185 devenu 116480 Tunis d'une contenance de 2499m², situé dans l'angle de rue Monastir, rue Kairouan et rue Lituanie Bab Saadoun Tunis. Le terrain en question contient une villa dans un très mauvais état se composant de deux étages, un petit garage, une bâtisse secondaire et une piscine.

Mise à prix : un million cinq cent quatre vingt douze mille quatre cent dinars (1.592.400.000) sans tenir compte des frais pour l'immeuble revenant aux débiteurs saisis objet du TF n°56185 devenu 116480 Tunis.

Date et lieux de la vente : Mardi deux avril deux mille dix neuf (2/4/2019) à 9h du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours et sans conditions.

NB : Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Mahdi Lahiani avocat poursuivant et au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis pour prendre connaissance du cahier des charges et tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix et s'il est étranger l'obtention de l'autorisation du gouverneur de la région est nécessaire.

2019T00425VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Leila Ben Brahim Bessaies

Avocat à la cour de cassation

59, Rue Mokhtar Attia Tunis - Tunisie

Tel : 71.335.797

Le poursuivant :

- La Société de promotion immobilière «Dar Essaada» ayant son siège au 59, Rue Mokhtar Attia- Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B149841999, Matricule Fiscal n°513353/A, représentée aux fins des présentes par son Gérant Monsieur Abderrazak Ben Mahmoud.

L'avocat poursuivant :

- Maître Leila Ben Brahim Bessaies Avocat à la cour de cassation, ayant son cabinet au 59, Rue Mokhtar Attia Tunis, Matricule Fiscal n°0432774T/P/000.

Le poursuivi :

- La Société immobilière «Essakina» ayant son siège au 2 Rue Commandant Bejaoui Avenue 20 Mars Bardo - Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B15442003.

Désignation de l'immeuble à vendre :

Les enchères porteront sur :

- la propriété objet du titre foncier n°176410 Tunis d'une superficie de 2762 m² dénommé Essaada sis à El Agba à la cité Diar Ben Mahmoud El Agba. La partie poursuivie en sa qualité de Société de Promotion Immobilière a édifié la Première Tranche d'une Résidence composée de deux immeubles en un seul Bloc en cours de finition et de haut standing.

Chaque immeuble est composé d'un parking au sous sol, d'un Rez-de-chaussée, d'un premier étage ainsi que d'un deuxième étage, chaque étage est composé de six appartements.

Chaque immeuble est doté d'un ascenseur et jardin à l'entrée principale.

La surface totale couverte est de 1400 m² environ.

Le terrain est limité à l'Est par une rue et les immeubles de la cité Diar Ben Mahmoud à l'ouest par les immeubles de la SNIT et au sud par un terrain nue.

- La propriété objet du titre foncier 176411 Tunis;

La mise à prix a été fixée en application de l'article 411 du C.P.C.C à la somme de 2.400.000.000 et ce par l'expert Mr Saber Lassoued par ordonnance sur requête n°26388 Rendue le 5-12-2018 pat Mr le président du Tribunal de Première instance de Tunis I.

Date des enchères et tribunal de saisie :

Les enchères auront lieu au tribunal de Première instance de Tunis II au km 3 Route de Béja - Sidi Hssine Sijoumi - Tunis à partir de 9h du matin le lundi 01-4-2019.

Visite de l'immeuble :

La visite des lieux est possible durant la semaine.

1) les étrangers ne peuvent participer aux enchères que s'ils sont munis d'une autorisation de Mr le gouverneur de Tunis.

2) la participation aux enchères n'est possible que par biais d'un avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3) la consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis II soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019T00426VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances S.A en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B196131999, code TVA 719413J/A/M/000, ayant son siège social au 52 Avenue Habib Bourguiba immeuble STB Africa Tunis.

Partie saisie : Les héritiers de feu Mohamed Habib Ben Noomane Belhaj, titulaire de la CIN n° 00408253, en sa qualité de caution solidaire et réelle de la société ZIABEL, à savoir son épouse Fouzia Bent Hédi Ben Haj Mohamed El-Hamdi et ses enfants majeurs Sofiane (CIN n° 00786350), Seima et Hatem Belhaj, demeurant au 20 rue Mustapha Zemzem El-Ouardia (Tunis).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Triki avocat près la cour de cassation , ayant son étude au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis, Code TVA : 373168 W/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé " Michel Ange l" objet du titre foncier n°119119 Tunis consistant en un appartement d'une surface de 80 m² situé au 3éme étage de l'immeuble sis au 56 bis rue Houcine Bouzaiène Tunis ainsi que les 4/98 parts représentant les droits indivis dudit appartement dans la propriété objet du TF n°54027. L'appartement d'une surface utile de 80 m² situé à droite de l'escalier, est composé d'un salon à gauche de l'entrée, d'un couloir sur lequel ouvrent une salle de bain et des toilettes, de deux chambres et d'une cuisine.

Mise à prix : Quatre vingt sept mille Dinars (87000 Dinars) outre les frais de poursuite qui seront taxés par le tribunal.

Lieu et date de l'adjudication : La vente aux enchères publiques objet de l'affaire n°6822, aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis (palais de justice rue Bab Bnat Tunis), le mardi 02 avril 2019 à partir de neuf heures du matin.

Visite et constat des lieux : L'immeuble à vendre peut être visité et constaté tous les jours.

Observation : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat. Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis, ainsi ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Triki.

2019R00730VEPA1

Vente aux enchères publiques sur vente définitive

Etude Maître Ben Hmidène Riad

Avocat auprès de la cour de cassation

Tél : 71425535

Partie poursuivante : Mm Souaad Bou Askar, élisant domicile chez son avocat maître Ben Hmidène Riadh à rue Essouroure Chouchet Radés Ben Arous.

Partie poursuivie : Ali Ben Ali Mili demeurant à rue 10200 n° 31 EIKabaria Tunis.

Avocat saisissant : Maître Ben Hmidène Riad Avocat auprès de la cour de cassation

Bien saisi : La totalité du logement construit sur un terrain non Immatriculé d'une superficie de 140 m² se trouve à rue 10200 n°31 El Kabaria Tunis.

Mise à prix : 140.000 dinars (140.000d000) majorés des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date de l'audience : Lundi 8/4/2019 à 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis2.

Participation aux enchères : Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente

Visite des lieux : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

2019R00731VEPA1

Vente aux enchères publiques

Société CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCAT

BOURAOUI & GAHBICHE

Siège social : Rue d'Algérie - Sousse

Le poursuivant : Caisse Nationale de Sécurité Sociale, établissement public à caractère non administratif Non immatriculé au registre de commerce en la personne de son représentant légal demeurant à son siège régional M'saken.

La partie saisie : Hamed Ben Mohamed Mizouni Ben Ajmi CIN n°02933378 domicilié à route de Sousse 4013 Messadine.

Avocat poursuivant : S. C. P d'Avocats «Bouraoui & Gahbiche» dont le siège social est à rue d'Algérie Sousse représentée par son gérant Maître Mohamed Gahbiche, matricule fiscal 708158 D/A/M/000.

Objet de la vente :

L'immeuble objet de la saisie objet du titre foncier 64071 Sousse nommé «ESSAADA» un terrain agricole, qui se présente sous une forme oblique qui s'étend sur une bande qui s'étale de Pest vers l'ouest contenant des pieds d'oliviers avec masskat à coté L'EST

Les limites du titre foncier objet de la saisie sont; par le sud la parcelle D 509, par l'ouest la D 543, par le Nord les trois parcelles D511, D 514 et D 512 et par l'est la parcelle D541

Le terrain objet de la saisie est situé à Messadin, M'Saken, Sousse.

Mise à prix :

Seize mille six cent douze dinars cinq cent millimes (16.612,500 Dinars), selon l'expertise de Monsieur Ameur Abdallah suivant ordonnance sur requête n°83616 de Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Sousse I, en date du 01/02/2019

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi 4 Avril 2019 (4/4/2019) à 9 heures à la salle de criées au tribunal de première instance de Sousse I.

Visite des lieux :

La visite des lieux peut se faire tous les jours de 9 heures à 17 heures

La consultation du cahier des charges peut se faire au greffe du Tribunal sus indiqué et au cabinet de Société Civile Professionnelle d'avocats "BOURAOUI ET GAHBICHE" rue d'Algérie Sousse en qualité d'avocat poursuivant.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat. Pour les non tunisiens outre la consignation du tiers du prix ils doivent être porteurs de l'autorisation de Monsieur le gouverneur.

2019S00393VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Singhor imm. Seltène Azur Sousse

Tél. : 73.212.609

Fax : 73.229.592

Mat. Fiscal 806112/L

Le saisissant : Receveurs des finances 3 Septembre. 1934 Sousse, sise Avenue de la République Sousse.

Le saisi : Amer Ben Bou Jaafer Akiid, titulaire de la CIN n° 02936654, Rue Rajeh Ibrahim Sousse (créancier).

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Singhor Immeuble Singhor immeuble seltène azur 4ème étage n° 41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

L'ensemble d'un terrain à vocation agricole d'une superficie de 21820 m2 objet du titre foncier n° 13952 Sousse, sise à WRIMA délégation Sidi Bouali sous l'intervention de l'agence immobilière agricole, limité du côté Nord oued et parcelle n° A128, Est parcelles n° A127 - A126 - A132, Sud parcelles A125 et A118, Ouest parcelle A117, Cette parcelle contient une ancienne maison d'une superficie 8 m2 et d'une superficie de 24m2.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Mardi le 2/4/2019 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Mise à prix : Deux cent trente mille dinars (230 .000. 000)

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heurs de travail.

Ne peuvent enchérir qu les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise a prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire. avec les autorisations administratives s'il y a lieu.

2019S00401VEPA1

Cabinet Maître HAYET DHOUIB rue Abou Kacem Chebbi imm.

Centre Marhaba escalier « A » 2 Sfax

A la demande de : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - RC : B187881996. Siège social : 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière

Contre la partie : Chokri Bouzid en sa qualité de failli débiteur. A la diligence de Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie:appartement sis immeuble elmachtal 4 située à Markez Dammak entre route Sokra et route Mharza Sfax d'une superficie de 101 mètres carré objet du titre n°88396 Sfax

Mise à prix : cent trois mille six cent dinars (63600.000drs).

Après déduction de 40 %

Date et lieu de la vente : Mercredi 10/4/2019 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix. L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

2019X00366VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

Partie Poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite Société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997. Sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 5éme étage Bab Bhar Sfax

Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite), immatriculé au registre de commerce du tribunal du première instance de Sfax n°B1134571997 Représenté par le syndic de la faillite Abderraouf GHorbel; Sis avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax

Matricule fiscal : n° 0044927 F.

Immeubles saisis : les trois lots de terrain «A» «C» D» situés à Sfax «forêt» ceinture reliant route Menzel Chaker et Agareb connue de ceinture «boumorra» à Sfax

1- lot de terrain «A» situé au nord de l'autoroute, superficie 148529 m², ce lot est un terrain nu de forme oblique, le sol est dur et non aplati.

Limité au sud par l'auto- route Sfax Gabès, à l'est rue agricole, à l'ouest titre foncier n°255157 Sfax, au nord voisin, mise à prix : cent dix huit mille huit cent vingt trois dinars deux cent millimes (118.823.200 D)

2- lot de terrain «C» situé au sud de l'autoroute, superficie 10669 m², ce lot est un terrain nu de forme triangulaire, le sol est dur.

Limité au sud par le lot n°114 à l'est rue agricole, au nord et ouest par l'autoroute Sfax Gabès,

Mise à prix : neuf mille six cent deux dinars 100 millimes (9.602.100 D)

3- lot de terrain «D» situé au sud de l'autoroute, superficie 260562 m², le lot est un terrain nu, de périmètre convergent, le sol est dur et non aplati.

Limité au sud par le lot n°49 et un voisin, à l'est rue agricole et les lots n°113, 114 et l'autoroute, à l'ouest un voisin et le titre foncier n°45888 Sfax, au nord les lots n°113 et 114 et l'autoroute, mise à prix : cent cinquante six mille trois cent trente sept dinars deux cent millimes (156.337.200D).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mercredi 10/4/2019 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2, rue Ahmed Alloulou prés caisse nationale de sécurité sociale.

La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine, Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2019X00409VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la licitation de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 et ce, le mercredi trois avril deux mille dix neuf (03/04/2019) à partir de neuf heures du matin.

Créancier saisissant : 1) Derbel Nabila, 2) Trigui Dalel, leurs domiciles élu chez leur avocat Maître Sabri Bouassida avocat à la cour de Cassation, ayant son étude à 79, avenue Hédi Chaker - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sabri Bouassida avocat à la cour de Cassation, ayant son étude à 79, avenue Hédi Chaker - Sfax.

Débiteur saisi : 1) Elleuch Fairouz, 2) Ben Achour Rafla, 3) Hachicha Ridha, 4) Hachicha Salwa, 5) Hachicha Amina, 6) Hachicha Fathi, 7) Hachicha Rouhia, 8) Hachicha Fekhta, 9) Hachicha Rawdha,10) Hachicha Atoufa, sont tous de carte d identité nationale et de domicile inconnus.

Propriétés à vendre :

La totalité de la propriété sise à route Gremda klm 11 loin de la route principale d'environ 250 m, qui consiste en une parcelle de terrain nue d'une superficie approximative de 14916 délimité au sud par Bouarada et Abdennadher et Kallel et Ben Amor, au nord par Mustapha et Rached et Hsan Agrebi et Mohsen Misseoui, à l'est par Ali et Fathi Derbel et une entrée existante, et à l'ouest par Monji et Othmen et Salah Ezedini et une entrée et Anis Nefzi.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété sus-indiquée a été fixée à cinq cent quatre vingt quatre milles cent dinars (584.100,000D) en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de la propriété : La visite de la propriété peut se faire tous les jours de la semaine pendant les horaires administratives.

N.B : Pour prendre connaissance du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'étude de Maître Sabri Bouassida avocat à la cour de cassation sis 79 avenue Hédi Chaker Sfax.

Personne ne peut participer à l'adjudication que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

2019X00411VEPA1

Vente aux enchères publiques Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n° B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Habiba Bent Ahmed Kammoun, titulaire de la CIN, n° 01206872, demeurant à avenue Habib Bourguiba n° 268 impasse ben Hmedou Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain objet du titre foncier n° 92817 Sfax nommé «propriété kammoun» sis à route de Tunis km 5 Sfax du coté Est du chemin de fer, d'une superficie totale de 475 m2, clôturé seulement des cotés Sud et Est.

Le terrain est composé de 3 lots :

- le 1er lot est d'une superficie de 170 m2, c'est une maison à hauteur de 3.62 m superposée par un appartement qui appartient à autrui, il est composé d'un hall, un salon, 4 chambres à coucher, une salle de bain et une cuisine comportant une porte ouvrant sur une petite véranda donnant sur l'Ouest et un «majel»

- Le 2éme lot est d'une superficie de 146m2, il représente : - la totalité de l'espace se trouvant dans le coté Est de la construction - l'espace se trouvant dans le coté sud qui le juxtapose dans une largeur de 1m - l'espace Nord de la construction et- une petite surface dans son coté Ouest

- Le 3éme lot est d'une superficie de 159 m2, il représente la totalité de l'espace Sud du terrain sur lequel est construit un studio d'une superficie de 42 m.2 composé d'un hall, une chambre, une kitchinelle et une salle d'eau.

La construction est modeste qu'il s'agit de bâtiments, équipements ou accessoires' Elle est bien équipée d'eau potable et d'électricité.

La totalité de la propriété est limitée du Sud par héritiers Chedly Hachicha, de l'Est par Abdelmoula, du Nord par Samir Ben Hmedou et de l'Ouest par une entrée d'où son accés.

La mise à prix : 170.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 8/4/2019 à 9h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00413VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le mercredi dix avril deux mille dix neuf (10/4/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Fettah Gargouri sa profession commerçant son domicile légal élu à l'étude de son avocat Maître Slim Bouassida sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°59 Sfax. son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mohamed Krichen, sa profession en activité, titulaire de la carte d'identité nationale n°01278848 demeurant Route de Menzel Chaker km 6 Sfax.

Immeuble à vendre:

l'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de l'immeuble sis Route de Menzel Chaker km 6 Rue Irriadh Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain couvrant une superficie de 420 m² sur laquelle une villa a été édifiée, limitée au Sud par la Rue Erriadh d'oû son passage à l'Est et au Nord par les héritiers de Sadok Krichen et à l'Ouest par Abderrazak Krichen, la superficie couverte de la villa est de 159 m² et qui se compose d'une véranda Sud Est puis un hall (un petit salon) une salle de réception (un grand salon) une chambre Ouest puis un couloir comportant une autre chambre et une salle de bain dont les murs sont revêtus par des carreaux de faïence, une salle d'eau indépendante puis une cuisine ouvrant à l'Est, une petite véranda du côté Sud Ouest,

l'ensemble de l'immeuble est équipé par l'électricité et l'eau potable, son sol est carrelé.

L'immeuble est clôturé des deux côtés Sud et Ouest. Tandis que et les autres côtés ne sont pas clôturés, la villa est entourée des quatre côtés par un jardin.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi et se rapportant à l'immeuble indiqué ci-dessus par l'expert judiciaire des affaires foncières Monsieur Mohamed Abida en vertu de l'ordonnance en référé à (102.750.000d) cent deux mille sept cent cinquante dinars en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif. N.B : Pour consulter le cahier des charges contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II où l'étude de l'avocat Maitre Slim Bouasslda, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble L'Océan Bleu cinquième étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2019X00415VEPA1

Vente aux enchères publiques pour la 2ème fois après réduction de la mise à prix de 40%

Dans l'affaire n°1195

Objet du titre foncier N°41094 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine

Tél. : 75.643.113

Créancier saisissant :

Banque de l'Habitat, en la personne de son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce sous n°B138811996 au Tribunal de Première Instance de Tunis, ayant son siège social au 21 Avenue Kheireddine Pacha, Tunis,

Domicile élu : Bureau de Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation, 47 Avenue Habib Bourguiba, Médenine.

- en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie :

Noureddine Ben Mahmoud Ben Zekri, ouvrier à l'étranger, demeurant à Cédouikèche, Djerba, titulaire de la carte d'identité nationale n°05014055 délivrée le 02/12/2003,

- en sa qualité de débiteur hypothéqué.

Immeuble saisi :

L'immeuble, objet de la saisie, consiste en l'ensemble de l'immeuble,

objet du titre foncier n°41094 Médenine, dénommé, Menzel N°A001", au rez-de-chaussée de l'immeuble sis dans la Délégation de Djerba, Houmt Souk, Gouvernorat de Médenine, délégation de Djerba-Midoun, Djerba, Gouvernorat de Médenine, d'une superficie de 73 centiare, partagée en 73 parts, objet du titre foncier n°41094 Médenine.

Matérialisation de l'immeuble saisi :

L'immeuble, objet de saisi, se compose du titre foncier n°41094 Médenine, dénommé "Menzel N°A001" sis dans la Délégation de Djerba, Houmt Souk, Gouvernorat de Médenine, et consistant en un appartement, ouvrant sur le sud, de l'immeuble sis dans l'espace Marina, au Port de Houmt Souk, Djerba, Délégation de Houmt Souk, Djerba, Gouvernorat de Médenine, s'étendant est-ouest sur une longueur de 9,61 m et une largeur de 7,60m sud-nord, sans l'épaisseur de ses murs sud et nord communs, d'une superficie totale couverte de 73,00m², comprenant un salon ouvrant vers le sud sur un corridor couvert et commun devant lui son entrée principale et unique, une chambre à coucher, une cuisine, une salle de bain, deux balcons donnant vers l'est, l'un appartient au salon et l'autre à la chambre à coucher.

Cet appartement est bâti en briques et ciment ordinaire, son toit est en dalle, son sol est couvert de carrelage de premier choix, les murs de ses aisances sont couverts de céramique de premier choix également, ses portes sont en aluminium et vitre, équipé de courant électrique et d'eau courante, il est en bon état comme ses limitrophes au nord et à l'ouest. La mise à prix est fixée à quatre vingt seize mille trois cents soixante dinars (96.360.000 D), après sa réduction à l'audience du 4.02.2019 de 40% dans l'affaire n°1195 ventes immobilières, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi premier avril deux mille dix neuf (01.04.2019) devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine, à partir de 9h et suivantes.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

- Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

- Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2019M00142VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40%

Etude Maître Souhyel Briki

Avocat prés de la cour d'appel

29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana

Tel : 71705634

Fax : 71705493

M.F : 1112282E

Il sera procédé le Mardi deux avril l'an deux mille dix neuf (02/4/2019) à neuf heures du matin et suivants par

devant la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis1 au palais de justice sis à Tunis ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

Partie poursuivante : La Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank) ex Banque de sud, S.A. dont le siège social est au 24 rue Hédi Karray centre urbain nord 1080 Tunis inscrite au registre de commerce sous le n° B140811997 représentée par son représentant légal élisant domicile au bureau de son avocat maître Souhyel Briki, Avocat prés la Cour d'appel, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana

L'avocat poursuivant : Maître Souhayel Briki, Avocat prés la cour d'appel, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 6ème étage bureau 625 Ariana.

Partie poursuivie:

Mr Noureddine Ben Mohsen Ben Salah Bensaad, CIN 05182187, Tunisien, domiciliée immeuble numéro 18, appartement 03, résidence Sproles Aouina Tunis.

Immeuble à vendre :

L'immeuble revenant à Mr Noureddine Bensaad, objet du Titre foncier n°107966 Tunis dénommé "Aouina 98", et qui consiste à un appartement au 1er étage de l'immeuble revenant à la «SOCIETE DE PROMOTION DES LOGEMENTS SOCIALS» SPROLS», BLOC C, sis à l'Aouina Tunis à l'angle de 03 rues, d'une superficie de 75 m² avec les parts indivises et communes 1138/10000 relatives au dit appartement dans l'immeuble objet du titre foncier 107959 Tunis nommé «aéroport 12», le dit appartement est composé d'une salon, une toilette, une cuisine et 02 chambres ouvrant à un hall et d'une chambre à coucher.

Mise à prix :

Soixante quinze mille six cent quatre vingt dinars 280 millimes (75.680.280) et ce après rabaissement de 40% suite à la décision du président de la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Tunis 1 rendu le 26/02/2019, majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Tunis1 au palais de justice sis à Tunis le Mardi deux avril l'an deux mille dix neuf (02/4/2019) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble :

Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Tunis1 où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Souhayel Briki, Avocat prés la cour d'appel.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de ce la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de Tunis.

2019401211VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître NIZAR SNOUSSI

Avocat à la Cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Nizar SNOUSSI. avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis, MF n° 1148045K.

Partie saisie : Moheiddine Ben Taïeb SALLAMI, tunisien, né le 27/12/1965, gérant de café, titulaire de la CIN n° 02558362, demeurant rue 3306 Douar Hicher, Ariana.

Descriptif de l'Immeuble : un lot de terrain rectangulaire à usage d'habitation de 236.74 m2 représentant les 236,74 parts indivises du titre foncier dénommé «Naïma» objet du titre foncier n° 535269 Nabeul d'une superficie globale de 2260 m2 et sis à Hammamet.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de Quarante huit Mille Sept cent vingt quatre Dinars 039 Millimes (48724,039 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 1er/4/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Grombalia (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice sur la GP1 à Grombalia.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019401218VEPA1

Vente par adjudication au enchères publiques

Après réduction de 40% conformément à l'article 425 du CPCC

Demandeur : Souhaiel Baccar demeurant 30 Rue Belhasan Ben Cbaabane 1005 El Omrane Tunis administrateur judiciaire du bien immobilier objet du titre foncier n° 64947 Ben Arous suivant décision du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous n° 107 du 22/04/2013.

Défendeurs :

- Mongia Bent Hsan Ben Bougtaf et Salem Ben Hsan Ben Bougtaf demeurants 8 Rue Tuber Ben Aehour Yasminette Ben Arous.

Héritiers Majid Ben Hsan Ben Bougtaf :

- Hsan Ben Bougtaf Zohra Ben Bougtaf, Arbia Ben Bougtaf, Hasine Ben Bougtaf, Saida Ben Bougtaf demeurants Rue Bach Hamba n° 33 Cité El Malaab Ben Arous domiciliés auprès de l'avocat Maître Abdelfateh Aloui cabinet 7 Rue d'Algérie -Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Basiz Ben Hadj Yahia avocat à la cour d'appel MF 000PA879623/0 cabinet 5 Rue Mustapha Sfar - 2ème étage - Belvédère 1002 Tunis.

Désignation de la propriété à vendre :

Totalité du bien immobilier objet du titre foncier n° 64947 Ben Arous superficie totale 578 m2 situé 33 rue Bach Hamba Cité El Malaab Ben Arous contenant :

- Villa composé d'an rez de chaussé indépendant : Contenant véranda couverte, salon, trois chambres à coucher, salle de bain, toilettes. cuisine, courette couverte, le bâtiment comprend une base, fondations, colonnes en béton armé, dalle en ordi et béton armé, murs intérieurs et extérieurs en briques creuses recouverte de ciment de chaque côté peinte avec peinture à eau sans mastique, toute la menuiserie portes et fenêtres en bois rouge peint avec peinture à huile, la salle de bain ,toilettes et cuisine équipés d'une installation sanitaire. murs en faïence, sol en jelize type mosaïque, équipée d'eau potable, électricité, lumière, prises électriques fenêtres équipées de fer forger, superficie 148 m2 état moyen,

- Studio bâti angle Sud Ouest de la propriété : état moyen, sol en jelize superficie 44.75 m2.

- Studio juxtaposé au premier : avec colonnes en béton armé, dalle en ordi et béton armé, murs en briques, sol en jelize comporte chambre, toilettes, cuisine superficie couverte 26 m2.

- Studio indépendant juxtaposé à la limite de la propriété côté Sud : Comporte chambre, cuisine, toilettes avec douche, colonnes béton armé dalle en ordi et béton armé murs intérieurs et extérieurs en briques avec ciment, sol en jelize, menuiserie en bois équipé d'électricité eau potable superficie couverte 34.95 m2 état moyen.

- Studio indépendant juxtaposé à la limite de la propriété côté Est : Comporte deux chambres, cuisine toilettes avec douche, colonnes en béton armé. dalle en ordi et béton armé. murs intérieurs et extérieurs en briques avec ciment, sol en jelize. menuiserie en bois équipé d'électricité, eau potable superficie couverte 35.40 m2 état moyen.

La mise à prix : La mise à prix du bien immobilier après réduction de 40 % : Trois cent quinze Mille quatre cent soixante et un dinars et 883 millimes (315.461D,883).

Date et lieux de la vente : Jeudi quatre Avril deux mille dix neuf (04/04/2019) à neuf heures du matin à l'audience de la chambre des criées au Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous situé à Ben Arous (affaire n° 38406).

Condition de visite de la propriété : La propriété peut être visitée toute la semaine durant la journée et il est possible de consulter le cahier de charge au greffe déposé au tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou au bureau de Maître Baziz Ben Hadj Yahia.

2019401222VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des fonds disponibles selon l'article 46 du CSC Attijari Placements SICAV

«Société en cours de liquidation»

Siège social : Imm Fekih, Rue des Lacs Mazurie, les Berges de Lac, Tunis

Capital : 500 000 Dinars

MF : 0492474R/N/M/000

RC : B1157641997

En application des dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur informe tous les intéressés de la décision de distribution des fonds disponibles.

Adresse du liquidateur : Ennasr 1- Résidence les jasmins- Avenue Ariana el wouroud - B01 - Ariana CP 2037.

2019R00710VEPA2

Distribution des fonds disponibles selon l'article 46 du CSC Attijari VALEURS SICAV

"Société en cours de liquidation"

Siège social : Imm Fekih, Rue des Lacs Mazurie, Berges de Lac, Tunis

Capital : 500 000 Dinars

MF : 0492473Q/N/M/000

RC : B1157301997

En application des dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur informe tous les intéressés de la décision de distribution des fonds disponibles.

Adresse du liquidateur : Ennasr 1- Résidence les jasmins- Avenue Ariana el wouroud- B01-Ariana CP 2037.

2019R00711VEPA2

Jugement de cession à un tiers

Des restaurants POMODORO appartenant à Mohamed Mouldi Chair

Rue Hassan Hosni Abdelwahab Hammamet

RC : A1368971998

MF : 0155691W

CNSS : 84185-86

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 11/02/2019 sous n°236, le tribunal de première instance de Grombalia a ordonné la cession entière à un tiers des deux restaurants POMODORO le premier se trouvant à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet et le second au n°153 marina Yasmine Hammamet et la désignation de M Lotfi Khelifi en tant que contrôleur à l'exécution chargé de la rédaction du cahier des charges et l'accomplissement des formalités de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et par tout autre moyen qui sera autorisé par monsieur le juge commissaire.

Le dernier délai pour le dépôt des offres est fixé au 8/4/2019.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter les deux restaurants après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère N° 71.842.870 fax 71.799.504.

2019R00722VEPA2

Annonce d'une faillite

Société ENTREPRISE BATIMENT YASSINE S.A.R.L.

Siége social : rue El Yarmouk Hiboun Mahdia

R.C : B163302005

M.F : 0899698 N.

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Mahdia en date du 20 février 2019 affaire n° 2017119, il a été déclaré :

- La faillite de la Société ENTREPRISE BATIMENT YASSINE S.A.R.L et la fixation de date de la cessation des paiements à partir de 21 juin 2017.

- La faillite de gérant Mohamed Ben Mahmoud CHOUK titulaire de la C.I.N. n° 08678088.

- La désignation de Mme Amel RMADI en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n° 10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2019S00399VEPA2

Société Badis Sanhaji De Tourisme S.A.R.L.

Société en liquidation

Siége social : Zone Touristique Hiboun Mahdia

R.C : B199091999.

M.F : 000/M/A/0548252J

C.N.S.S : 00296136 - 92

En vertu d'une décision rendue le 26 février 2019 sous n° 497 par Mr. le juge commissaire du tribunal de première instance de Mehdia, le liquidateur Mr. lsmail Sbai, ayant le siège au cabinet n° 10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public qu'il procède à la distribution des fonds disponibles entre les créanciers et les associés comme suivant :

1) les créanciers :

La caisse nationale de sécurité sociale du montant : 1.918,009 DT

Banque de l'Habitat du montant : 4.264,801 DT

AbdelLatif GATI, MF : n° 000/P/A/291165-N du montants : 6.199,400 Dt

Total en DT : 12.382,210 DT

2) Les associés :

Daniela Gyger Sharawy, de nationalité Suisse, Passeport n° F2837848 du montant bruts : 606.928,387DT

Mohamed Ben Hédi Hanich CIN n° 03916829 du montant bruts : 345.363,705 DT

Hédi Amir Ben Mohamed Hanich CIN n° 11828092 du montant bruts : 117.251,907 DT

Imen Bent Mohamed Hanich CIN n° 09449661 du montant bruts 117.251,907 DT

Marta ILouna épouse Mohamed Hanich, carte de séjour n° 000037357 du montant brut : 78.167,938 DT

Total en DT : 1.264.963,844

2019S00400VEPA2

Vente de Grès à Grès

Jamel Hentati, le syndic de la Société Tunisie inter confection TIK, RC : B1131721997, demeurant avenue Taib Mhiri, immeuble Erriadh n°66, Mezzanine Sfax

Tél : 74.227.522 - 74.299.758

Suite à la décision du juge de faillite désigné par le tribunal de première instance de Sfax daté le 18/02/2019, Mr Jamel Hentati, le syndic de la Société Tunisie inter confection TIK, demeurant à avenue Taib Mehri, immeuble Eriadh n° 66 , Mezzanine Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du lot de terrain sis à cité el Khadhra, route de l'Aéroport km 8 Sfax, d'une superficie totale de 4750 m², Zone résidentielle.

Le terrain est limité au Sud par Hicham Sallmi, à l'Est par rue cité il Khadhra, à l'Ouest voisin et au Nord par Mabrouk Trabelsi.

Sur ce Lot de terrain a été édifié une usine de confection comportant un Atelier, une administration, dépôt, bloc sanitaire.

Délais de réception des demandes :

Les demandes d'achat seront envoyées dans des enveloppes fermées qui ne doivent contenir que la mention «demande d'achat d'immeuble interdit de l'ouvrir» et ceci à l'adresse du syndic de la société en faillite susmentionnée en dessus.

Les demandes d'achats doivent être envoyées au plus tard le 22/4/2019 comme dernier délai du dépôt des demandes.

Visite de l'immeuble :

La visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter la partie poursuivante à l'horaire indiqué connaissance de tous les renseignent.

2019X00363VEPA2

Avis

Suivant la décision n° 52 du président de tribunal de première instance de Médenine de l'audience du 23/11/2018 qui lance une procédure de transaction de la société TELEPHONE MEDIA CONTACT située à route ELORF - FJAA - MEDNINE - Matricule Fiscal : B2065942008.

J'ai l'honneur de vous informer que Maître Mrad Mokhtar, Expert Comptable, Judiciaire a été nommé administrateur judicaire de la société TELEPHONE MEDIA CONTACT.

2019M00143VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de Première Instance de Grombalia

Procédure de distribution n° 87

Avis d'ouverture des procédures de distribution

Par décision du Juge chargé de la distribution auprès du T.P.I de Grombalia, il a été ordonné, l'ouverture de la procédure de distribution de la somme produite de la vente sur saisie à l'encontre du débiteur Mr Majid Ben Sadok Araissia, suite à la requête de distribution déposée par la C.N.S.S sous la constitution de Maître Bouden Naoufel, Avocat à Nabeul, de la somme de 5100d,000 consignée à la caisse des dépôts et consignations selon quittance n°M060410 en date du 19/7/2018

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la dite somme consignée doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de présent avis.

Cet avis est rédigé selon les termes des articles 466 et 468 du C.P.C.C, Ce dernier dispose que: «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion , produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu ...».

2019N00291VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

United Gulf FInancial Services - North Africa

Société anonyme

Au capital de 3 millions de dinars

Siège social : Rue du Lac Biwa - Immeuble Fraj - Etage 2 - Les Berges du Lac Tunis 1053

RC : B2481662008

MF : 1075713/W/A/M/000

Les actionnaires de la société United Gulf Financial Services-North Africa sont Invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le lundi 25 mars 2019 à 12 heures 30 au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3- Approbation des états financiers relatifs aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4- Quitus aux administrateurs relatifs aux actes accomplis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6- Pouvoirs.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire par une personne de son choix, munie d'un mandat spécial à cet effet.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2019R00726SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIATCAPITAL

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers Les Jardins du Lac II 1053 - Tunis

RC : B11541998 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/0539010Q

Messieurs les actionnaires de la société BIATCAPITAL, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 19/3/2019 à 10 Heures au siège de la BIAT sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2018;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2018;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019R00733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2019

SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT

TOURISTIQUE CARTHAGO

Société anonyme au capital de 45.502.600 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

R.C. n° B126041997

MF : 001694Y/A/M000

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion & de Financement Touristique CARTHAGO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 29 Mars 2019 à 11 heures au siège social de la " Société sis 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;

7. Pouvoir à donner.

2019R00734SANB3

Convocation d'une AGO

Société SOFIP-SICAF

S.A. «SOFIP-SICAF»

Au capital de 1.500.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 492569Y/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SOFIP-SICAF sont convoqués en assemblée générale ordinaire à 33, Alain Savary 1002 Tunis Belvédère pour le Mardi 26 mars 2019 à 12H, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination des administrateurs.

2019R00735SANB3

Convocations d'une AGO

Société GENERALE DE SERVICE ET DE TRAVAUX EN REGIE "SGSTR" S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SGSTR sont convoqués en assemblée générale ordinaire au 33, Alain Savary 1002 Tunis le Belvédère pour le mardi 26 mars 2019 à 11H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination des administrateurs.

2019R00736SANB3

Convocation d'une AGO

Société NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS S.A. «NET»

Au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077 A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en assemblée générale ordinaire à 33, Alain Savary 1002 Tunis le Belvédère pour le Mardi 26 mars 2019 à 11H, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Nomination des administrateurs.

2019R00737SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - Zitex

« SIOS-ZITEX »

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

RC : B111565199

MF : 011236 E

CNSS N° : 019110-01

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 30 Mars 2019 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2017-2018.

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3/ Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4/ Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2017-2018.

5/ Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2017-2018.

7/ Lecture du rapport de gestion du groupe.

8/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2017-2018.

9/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2017-2018.

10/ Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

11/ Nomination des membres du conseil d'administration.

12/ Questions diverses.

2019X00414SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOFI-ELAN SICAF

S.A au capital social de 5.000.000 D

Siège social : 34, Rue Hédi Karray El Menzeh IV - 1004 Tunis

RC n° B113621996

MF : 492809V/N/M/000

C.N.S.S : 226436-38

Les actionnaires de la société « SOFI-ELAN SICAF », sont convoqués en A.G.O qui se tiendra le Lundi 25 Mars 2019 à 10H au siège social sis au 34, Rue Hédi Karray El Menzeh IV - 1004 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion ainsi que des états financiers, relatifs à l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2019401224SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis Complémentaire

Suite à la demande de mise à jour n°59369 enrolée au tribunal immobilier de Tunis par Me Ali Chalfouh pour le compte de Mr Lotfi Othmani et compagnie tendant à radier une inscription et inscrire le contrat de vente légalisé en date du 26/7/1956 et enregistré à Tunis le 14/02/1957 sous le n°83 bis par lequel Mohamed Mongi Ben Mohamed Ben Ali Abdelli a vendu et cédé à Bechir Ben Mohamed Salah Ben Hadj Ali une parcelle de terrain d'une superficie de 709 m² faisant partie du titre foncier n°31134 dénommé "cité ABDELLI".

De ce fait toute opposition ou intervention à l'encontre de la demande de mise à jour sus-indiquée doit être signifiée au tribunal immobilier de Tunis 10ème chambre dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis.

2019R00725DIVD2

Avis

Monsieur Abouda Ben Hédi Ben Mahmoud Bouaziz Tunisien CIN n°01181986 déclare qu'il est propriétaire avec les héritiers d'un terrain de superficie 175 m² situe à route Atya Km2 Sfax par l'acte d'achat du 15 juin 1959 enregistré le 27 octobre 1959 quittance n°177 rédigé par les, deux notaires Mohamed Karray et Ahmed Chelly. Son titre de propriété est perdu et il voudrait avoir un autre, toute personne ayant objection devrait déclarer au tribunal de première instance de Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00418DIVD2

Demande de publicité supplémentaire

Le tribunal de l'immobilier de Monastir a rendu un arrêt préparatoire le 3 janvier 2019 dans le cadre d'une demande de mise à jour numéro 814 pour publier la demande et ses documents dans un journal quotidien en arabe et dans le journal officiel de la République Tunisienne pendant sept jours consécutifs.

Et où la demande de mise à jour déposée par Maître Darine Belhaj Aouf avocat à la cour d'appel situé à immeuble al-Guerdabou - appartement numéro 03 avenue Habib Bourguiba à Jemmel pour le compte de monsieur Omar Ben Habib al-Guerdabou se rapportait au titre foncier numéro 44367 Monastir 21826 anciennement dénommé «Almasmud» situé dans la forêt de Jemmel gouvernorat Monastir.

Dans l'intention de l'inscription d'une vente émise par Hasna Bint Mohammed Zamzam pour l'ensemble des biens au profit de Mahmoud AI Guerdabou qui a acheté pour le compte de son fils Omar Al-Guerdabou en vertu d'un contrat de vente daté du 21/9/1985 et enregistré le 02/10/1985.

Par conséquent, toute personne ayant un droit réel sur le sujet dudit titre foncier doit former un recours devant le tribunal immobilier de Monastir à compter de la date de publication du présent avis dans le cadre de l'exigence de mise à jour numéro 814.

2019P00184DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2018N01991VEPA2 parue au JORT n°156 du 25/12/2018 page n°8466 lire tribunal de première instance de Grombalia au lieu de tribunal de première instance de Nabeul.

2019N00287RECZ9

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus